

DELIBERATION DDB2022_025

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	42
Votants	51
Pouvoirs	9

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 9 septembre 2022

LE 15 septembre 2022, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER DE PÉRIGUEUX DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNES EN MÉDECINE - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. AMELIN, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. MOTTIER, M. FOUCHIER, M. RATIER, M. MALLET

POUVOIR(S) :

Mme BOUCAUD donne pouvoir à M. DOBBELS

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE

Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER

M. PARVAUD donne pouvoir à M. DUCENE

M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS

M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT

Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE

M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER DE PÉRIGUEUX DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNES EN MÉDECINE - POINT DELIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que dans le cadre du Contrat local de santé et de l'objectif de promouvoir l'attractivité du territoire pour prévenir les effets de la désertification médicale, il est prévu de développer une politique d'accueil coordonnée des étudiants internes en médecine avec les acteurs compétents du territoire.

Qu'à ce titre, le centre hospitalier de Périgueux, développe une politique de fidélisation des internes et des médecins titulaires par une politique d'accueil personnalisée (partenariat avec une agence immobilière, avec la Maison de l'emploi, structure d'accueil petite enfance à l'hôpital...).

Que les internes en médecine sont accueillis en stage en Dordogne, à l'hôpital et en médecine de ville en 2 cycles de 6 mois, en mai et en novembre.

Qu'avec l'appui de l'office de tourisme, de Péribus et du service des piscines, ont été remis des documents de découverte du territoire et des informations pratiques.

Que sur le modèle des accueils organisés avant le covid, l'hôpital a souhaité proposer un temps convivial aux nouveau internes. Le Grand Périgueux a proposé que puissent être associés les internes en stage en médecine de ville.

Considérant que ce budget repose sur l'organisation de 2 accueils par an (en mai et en novembre) soit 150 personnes (140 internes hospitaliers et 10 internes en médecine libérale).

Poste de dépenses	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Tote-Bag + goodies (gourde en verre, clé usb, stylo)	150	5,00 €	750,00 €
Activité culturelle (place de cinéma ce semestre)	150	10,00 €	1 500,00 €
Pot de bienvenue	2	1 000,00 €	2 000,00 €
		Coût total	4 250,00 €

Que l'hôpital sollicite une participation du Grand Périgueux à hauteur de 2 000€.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de soutenir, par le versement d'une subvention de 2 000€ au Centre hospitalier de Périgueux, la mise en œuvre d'une politique d'accueil coordonnée des étudiants internes en médecine.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

DDB2022_025

SLO

Affiché le

ID : 024-200040392-20220915-DDB2022_025-DE

Délibération publiée le 28/09/2022

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 28/09/2022

Périgueux, le 28/09/2022

Le Président,
Jacques AUZOU

